

# RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE LORRAINE

## MOINS DE 15 ANS - pagaie verte - EAU CALME -

### 1- Intitulé des Championnats

**Championnat de Lorraine – de 15 ans – pagaie verte - Eau Calme (CL-15 EC)**

### 2- L'accès au Championnat

- Les jeunes doivent avoir une pagaie verte eau calme et être âgé de moins de 15 ans.

### 3- Catégories

Individuelle – de 15 ans

- Une seule catégorie d'âge, les 14 ans, 13 ans, 12 ans et 11 ans courent dans une seule catégorie. Les jeunes qui auront 15 ans dans l'année sportive du championnat ne peuvent pas participer (pas de cadets)

Deux catégories : Filles et Garçons

Equipe de club – de 15 ans (équipage, patrouille, classement club – de 15 ans)

- Une seule catégorie Mixte (Filles et Garçons)

Equipe de club : à partir du moment où 2 personnes sont dans le même bateau. Ils courent dans la catégorie « équipe ». L'équipe est composée d'athlètes du même club. La constitution d'équipe peut être de garçons, de filles ou mixte. Il y a un seul classement.

### 4. Catégorie d'embarcation

➤ En individuel et en équipe : une catégorie **canoë** et une catégorie **kayak**. Les compétiteurs peuvent s'inscrire dans les deux catégories.

### 5- Classement

- Le classement se fait par l'addition des quatre épreuves :

- 1 : fond
- 2 : marathon
- 3 : vitesse
- 4 : cross régional

(L'ordre des épreuves est facultatif en fonction du calendrier)

### 6- La saison du championnat

- Elle est du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

### 7- Les épreuves

- Elles sont couplées avec les Championnats Régionaux cadets, juniors, seniors, vétérans.

### 8- Les athlètes

➤ Ils peuvent rentrer dans le championnat en cours de saison. Ils seront alors pénalisés de 50 points par course manquante.

## **9- Embarcations**

- ➔ Forme libre

## **10- Composition des équipes et inscriptions**

➔ Un club peut inscrire plusieurs équipes dans la même catégorie si il a inscrit un ou des autres bateaux dans les autres catégories.

Ex : 2 K2 d'un club si il a inscrit un C2

Ex : 2 K4 d'un club si il a inscrit un C4

Ex : 3 K4 d'un club si il a inscrit 2 C4

## **11- Sécurité**

- ➔ L'arrêté du 4 mai 1995 devra être appliqué. (port du gilet obligatoire et chaussons)

## **12- Mode de classement général**

- ➔ Les points sont attribués de la manière suivante :

- 0 pt pour le premier
- 2 pts pour le deuxième
- 3 pts pour le troisième

Le non classé en raison d'un dessalage obtient le nombre de point + 1 du dernier classé.

Le disqualifié sur une épreuve est pénalisé de 50 points.

L'absent à une épreuve est pénalisé de 50 points.

Les ex-æquo du Challenge seront départagés sur leur classement de la dernière épreuve.

Les points obtenus en CROSS sont établis sur le classement par catégorie.

Ex : 1<sup>er</sup> minime 0 pt – 2<sup>e</sup> minime 2 pts ; 1<sup>er</sup> benjamin 0 pt – 2<sup>e</sup> benjamin 2pts

## **13- Les récompenses**

- ➔ Elles sont à la charge des clubs organisateurs à chaque épreuve.

Le Comité Régional prend à sa charge les récompenses pour le classement général.

## **14 – La finale**

- ➔ Il est possible d'organiser une épreuve supplémentaire intitulée « FINALE ».

La forme de l'épreuve est libre.

Le CTR valide avec le Président de la Commission Sportive la forme de l'épreuve proposée par l'organisateur.